

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

**OBJET : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DE L'APGL
POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE DU COMPLEXE SPORTIF DU STADE**

L'an deux mille vingt-deux, et le huit novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de cinéma, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN – Jean-Baptiste LAMOTE – Odette DIBON– CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie

EXCUSES : ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - TOURATON Elisabeth - BIDART Thibault

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un audit énergétique du complexe sportif du stade dans le cadre du projet de reconfiguration et d'amélioration dudit complexe et de l'application du décret tertiaire en vue de réduire les consommations énergétiques.

Elle propose donc de passer à la réalisation de ce projet et de confier à cet effet le soin au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités.

La Maire précise que ceci suppose la conclusion d'une convention, dont elle soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

Considérant que la Commune n'a pas de service technique susceptible de prendre en charge ce dossier mais peut disposer du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service,

DÉCIDE de faire appel au Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Commune pour la réalisation d'un audit énergétique du complexe sportif du stade conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE la Maire à signer cette convention.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

